



REGIME

- Demi-pensionnaire ou externe Semi-interne (aller: lundi-jeudi / retour : mercredi-
 Interne (lundi - vendredi) Demi-pensionnaire ou externe

Votre enfant utilisera t-il un transport ferroviaire : oui non

si oui Gare de montée :

Le représentant légal certifie exact les renseignements portés sur le présent document et reconnaît avoir pris connaissance du règlement des transports scolaires en vigueur sur le territoire de l'Ariège (consultable sur www.lio.laregion.fr) et des dispositions figurant au dos de cet imprimé, et les accepter, s'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de l'élève.

Date :

Signature du représentant légal :

Paiement :

- Chèque (à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
 Espèces (Service régional des Mobilités)

ATTESTATION OBLIGATOIRE POUR LES ELEVES DE MATERNELLES

Je soussigné, M ou Mme Représentant légal de l'enfant Né(e) le
M'engage à assurer la surveillance de celui-ci lors des opérations de montée ou de descente du véhicule de transport ou à la déléguer à un adulte en cas d'empêchement.
Par ailleurs, la demande du titre de transport scolaire vaut autorisation pour que mon enfant soit accompagné à l'école et accueilli à la sortie par la personne assurant la surveillance des enfants.

Lu et approuvé - Signature

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de circuit : Payé le :

- Accepté Rejeté

Les informations réglementaires sont consultables sur le site www.lio.laregion.fr

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire

Toute fausse déclaration provoque la résiliation immédiate de l'autorisation d'utiliser les transports scolaires, sans préavis, ni dédommagement.

Pour plus d'informations contactez le : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

1 Élève :

Remplir les zones en lettres capitales

2 Représentant légal

- Cocher les cases correspondantes
- **Résidence alternée** : remplir une deuxième demande (chaque représentant doit remplir un imprimé)
 - ✓ Joindre obligatoirement le jugement de résidence alternée où l'attestation conjointe signée des deux parents
 - ✓ Remplir une seule demande dans le cas où les parents résident dans la même commune ou si le second parent n'a pas besoin de carte
 - ✓ Remplir une deuxième demande dans le cas où les parents résident dans 2 communes différentes. Joindre si possible les deux demandes ensemble

3 Famille d'accueil

Joindre obligatoirement le jugement de garde, ou tout document administratif qui demande le placement de l'enfant.

4 Scolarité

- **Établissement**
 - Ecrire en lettres capitales le nom exact de l'établissement et la commune
 - Indiquer précisément la classe – section et option
 - Options : Joindre le justificatif de l'établissement
 - Pour les élèves en maternelle, remplir l'attestation au bas de la page
- **Non - respect du bassin scolaire de fréquentation**
L'obtention d'une dérogation de secteur scolaire ne donne pas droit obligatoirement au bénéfice de la carte de transport scolaire pour le transport vers l'établissement choisi.
 Votre enfant fréquente cet établissement :
 - Pour suivre une option particulière : Fournir le certificat d'inscription de l'établissement précisant l'option étudiée
 - Par manque de place dans l'établissement de secteur : Fournir le certificat de l'établissement certifiant qu'il ne peut accueillir l'élève par manque de place
 - Pour raisons personnelles, le dossier sera alors soumis à la commission départementale des transports scolaires de recours gracieux, fournir :
 - ✓ La dérogation de la DASEN,
 - ✓ Un courrier de la famille expliquant les raisons de la fréquentation de cet établissement adressé à Madame la Présidente de la Région Occitanie.
 - ✓ Tout autre document pouvant étayer la demande.

5 Régime

(Pour les internes et semi-internes, vérifiez les possibilités de transports et les correspondances)

- **Indiquer le régime de l'élève**
 - Demi-pensionnaire ou externe ☺ élève utilisant les transports tous les jours de la semaine : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
 - Semi interne ☺ élève utilisant les transports : aller : lundi-jeudi / retour : mercredi-vendredi
 - Interne ☺ élève utilisant les transports : aller : lundi / retour : vendredi
- **Point de montée**
 - Vous connaissez votre point de montée : indiquez- le

6 Signature – paiement au titre de l'année 2022/2023

- **Paiement ayant droit et non ayant droit (àagrafer avec votre demande)**
- Pour les élèves ayants droits : du 13 juin au 31 juillet 2022 la gratuité s'applique pour les élèves demi-pensionnaires et internes sauf pour les BTS en Ariège

Etudiant BTS en Ariège Demi pensionnaire : 72 €	Duplicata : 10 €
--	------------------

NB : la troisième carte scolaire d'une même fratrie pour l'année scolaire en cours est gratuite sauf pour les familles d'accueil

Pour les élèves non ayants droits : le tarif est de 195 € à l'année

Chèque à l'ordre du Trésor Public à adresser : Maison de ma Région -21 cours Gabriel Fauré- 09000 Foix

Espèces accueil du service régional des mobilités : 21 cours Gabriel Fauré- 09000 Foix